

DECISION N°2021-038
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
" Santé et bien-être des animaux "

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 juin 2018 ;

Vu la décision n°2018-06-187 du 2 juillet 2018 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux » ;

Vu la délibération n° 2020-2-03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 17 novembre 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : La durée du mandat des membres du comité d'experts spécialisé « **Santé et bien-être des animaux** » est prolongée d'un an pour prendre fin le 31 août 2022.

Article 2 : Suite à la démission de M. Pepin (Michel) le 5 février 2021, la composition du comité d'experts spécialisé " Santé et bien-être des animaux " de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Meyer (Gilles), président
Mme Haddad (Nadia), vice-présidente
M. Saegerman (Claude), vice-président
Mme Belloc (Catherine)
M. Bertagnoli (Stéphane)
M. Boissy (Alain)

... / ...

M. Boulouis (Henri-Jean)
M. Collin (Eric)
M. Desfontis (Jean-Claude)
Mme Filippitzi (Maria-Eleni)
M. Fretin (David)
Mme Gilot-Fromont (Emmanuelle)
M. Giraud (Etienne)
M. Grisot (Lionel)
Mme Henaux (Viviane)
Mme Jourdain (Elsa)
Mme Le Bouquin-Leneveu (Sophie)
Mme Le Poder-Alcon (Sophie)
Mme L'Hostis (Monique)
M. Meurens (François)
Mme Michel (Virginie)
Mme Monchatre-Leroy (Elodie)
M. Mormede (Pierre)
M. Morvan (Hervé)
Mme Paraud (Carine)
Mme Payne (Ariane)
Mme Peroz-Sapede (Carole)
Mme Ponsart (Claire)
Mme Simon (Gaëlle)
M. Vaillancourt (Jean-Pierre)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort,

Dr Roger GENET